



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

SNC Foncier Conseil

ZA du Serroir

BP 24

54690 LAY SAINT CHRISTOPHE

Dossier suivi par : Romain DECCO
Tél. : 03 87 34 33 64
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/RS ASPE-L9

**Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet d'eaux
pluviales du lotissement "Le Verger St Martin"
sur la commune de SILLEGNY
Accord avant le délai de 2 mois**

Metz, le 21 juillet 2015

PJ : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Madame, Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Rejet d'eaux pluviales du lotissement "Le Verger St Martin"
sur la commune de SILLEGNY**

pour lequel un récépissé n°57-2015-00054 vous a été délivré en date du 1^{er} juillet 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de SILLEGNY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- ECOLOR
- ONEMA
- Commune de SILLEGNY

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER